



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/078/F

SÉANCE DU 31 JUILLET 2019

OBJET : FINANCES

Convention d'utilisation de FISCALIS.

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un du mois de juillet à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 23 juillet 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Jean-Baptiste SANTINI ; Jean-Marc ANDREANI ; Jeanne STROMBONI ; Marielle DELHOM.

Absents : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Léa MARIANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON.

Avaient donné procuration : Jean-François GIRASCHI à Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Noëlle SANTONI à Jacqueline BARTOLI ; Léa MARIANI à Xavière MERCURI ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Dans le cadre des travaux d'optimisation de ses bases fiscales, la Commune s'est dotée d'un progiciel d'analyse et de simulation FISCALIS devant lui permettre d'étudier efficacement les potentialités de l'assiette foncière Communale. En effet, dans un souci de meilleure rentabilité, mais également d'équité de tous face à l'impôt, il apparaît qu'un travail pertinent d'analyse doit être maintenu en permanence avec les services fiscaux dans ce domaine.

Aussi, et enfin d'en faciliter la tâche et compte tenu de la nécessaire qualité des informations à traiter par les services fiscaux dans l'appréhension et la tenue à jour de ces bases, il est apparu nécessaire lors des dernières discussions organisationnelles sur ce point, de leur permettre d'accéder à cet outil communal de gestion des bases fiscales FISCALIS performant en matière de computations cartographiques, de simulations fiscales de taux et de bases, d'analyse et de traitement des fichiers, de récupération et de recherche de données, de leur restitution et de leur mise à disposition sous formes statistiques et graphiques, toutes facilitations et développements profitables aux services et à la Collectivité.

Cette démarche a lieu dans le cadre d'un rapprochement partenarial nécessaire au maintien d'une bonne qualité de l'assiette fiscale, grâce aux actions déjà engagées de remaniement cadastral, de contrôle actif de terrain, de refonte de l'adressage physique des biens, et d'analyse performante, notamment cartographiques et des rôles, permises par le produit FISCALIS installé au sein de l'observatoire fiscal communal.

Une convention d'accès est donc nécessaire afin d'en permettre l'utilisation par les services concernés de la DGFIP.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services publics Industriels et Commerciaux du 29 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser le Maire à signer la convention, ci-annexée, permettant l'accès des agents des services fiscaux habilités au progiciel communal FISCALIS de gestion de ses bases fiscales.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	21
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

